



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2021**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	22
" " ayant donné pouvoir	:	6
" " votants	:	28

Date de la convocation : 16 novembre 2021

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, Mme BAILLY-BAZIN, M. POUX, Mme DOUARD, M. BINDA, M. CUEVAS, M. EL FAHFOUHI.

EXCUSÉS : M. GRENIER donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme RIGOULET donne pouvoir à Mme GIROD ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme BAILLY BAZIN ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; M. LOMBART ; Mme DUMONT GIRARD ; Mme LACROIX donne pouvoir à M. CUEVAS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien BONJOUR

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

M. Sébastien Bonjour est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire. - Bonsoir à toutes et à tous.

J'ai quelques excuses à vous présenter :

Monsieur Clément Pernot me donne pouvoir jusqu'à son arrivée, sachant qu'il sera en retard.

Monsieur Cusenier et Monsieur Victor Poux seront également en retard.

Madame Annelise Martin donne pouvoir à Madame Arielle Bailly.

Monsieur Pascal Grenier est retenu au conseil d'administration du lycée Paul-Emile Victor. Il nous rejoindra s'il ne finit pas trop tard. Il donne pouvoir à Monsieur David Dussouillez.

Madame Alexandra Roussel donne pouvoir à Madame Catherine David Rousseau.

Monsieur Laurent Olivier donne pouvoir à Madame Sophie Bailly-Bazin.

Madame Bénédicte Rigoulet donne pouvoir à Madame Michèle Girod.

Madame Marine Lacroix donne pouvoir à Monsieur Philippe Cuevas.

Vous savez tous que j'ai eu le Covid. C'est pour cette raison que ce Conseil municipal a été repoussé d'une semaine. Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont envoyé des messages sympathiques.

Pour ceux qui ne le savent pas, j'ai eu à peine un petit rhume d'une journée et j'ai perdu l'odorat pendant 3 jours. C'est tout.

J'ai quelques informations à vous donner :

Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales ».

Par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021, il a été notifié l'attribution d'une subvention au titre du Fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » concernant l'évolution du logiciel de gestion de la bibliothèque municipale.

Le montant de l'opération est de 3 870 € subventionnée à 80 %, à 3 096 €.

Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), Monsieur le Préfet du Jura a décidé d'attribuer à notre collectivité :

- Une subvention de 8 777 € pour le projet d'aménagement et d'extension du parking Foch,
- Une subvention de 16 641 € pour le projet d'aménagement des sentiers des coteaux de Belle-Frise,
- Une subvention de 97 112 € pour le projet de réaménagement du site du crassier,
- Une subvention de 1 990 € pour le projet de réfection des trottoirs rue Edmond Michelet et impasse des Fourches,
- Une subvention de 15 736 € pour le projet de programme d'investissement pour des travaux de voirie rue Anne Frank et rue de l'Ancien Hôpital.

Le Conseil Régional a décidé d'attribuer une subvention d'investissement concernant le dossier « Études du projet de construction d'une halle en bois local issu des circuits courts », au titre du dispositif « soutien aux Parcs Naturels Régionaux » étant donné que nous sommes ville porte.

Le montant de cette subvention s'élève à 25 757 € sur une dépense subventionnable de 51 515,20 € H.T. Ce qui fait 50 %.

C'est quasiment la première fois qu'on ne fait pas que payer pour ce parc mais que nous récupérons un peu d'argent. C'est en fait la deuxième fois.

Je suis allé, avec Laurent Laithier, signer une convention avec la ministre Ségolène Royal pour 20 000 €. Il y a de cela un bout de temps.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Sébastien Bonjour.

Je vous demande d'approuver l'ordre du jour.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 23 septembre, par mail, le 26 octobre. Y a-t-il des questions, des remarques sur ce compte rendu ? Non.

Je le mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations :

Ce sont des arrêtées de tarifs. Ce sont les livres d'apprentissage de l'école de musique

Ce sont également des renonciations aux droits de préemption. Ce sont toutes les ventes qui se font à Champagnole. Nous n'allons pas préempter sur toutes les maisons à vendre, sachant qu'il n'y a rien qui pouvait intéresser la commune.

Vous avez reçu la convocation en temps et en heure.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Subvention à l'Amicale du Personnel communal

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Chaque année, la commune verse une subvention de fonctionnement à l'Amicale du personnel communal.

L'amicale fonctionne également avec une cotisation versée par chaque adhérent, ainsi qu'avec le bénéfice des manifestations organisées (vide-greniers, loto...).

Il est proposé une subvention annuelle pour 2021 d'un montant de 1 660 €, soit 20 € x 83 agents adhérents.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de la subvention annuelle à l'amicale du personnel pour un montant de 20 € par agent titulaire adhérent pour l'année 2021, soit 1 660 €."

La ville participe à l'amicale du personnel. Elle participe également avec le CNAS (comité national d'action sociale), à hauteur de 30 000 € par an de cotisation.

Le CNAS donne un certain nombre d'avantages à nos employés tels que les chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année et diverses aides financières, ainsi que des réductions sur des locations de vacances ou sur certains voyages.

Est-ce que vous avez des questions ?

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci pour notre personnel communal.

M. le Maire.- Merci David.

En attendant l'arrivée d'Annelise Martin, nous allons décaler son dossier.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

3. Attribution de subvention : Ronde du Jura 2022

Mme Bailly.- "Champagnole accueillera les 29 et 30 janvier 2022 la course automobile « La Ronde du Jura ». Comme lors des dernières éditions, la base logistique et le point de départ de cet événement sportif seront situés au centre-ville, sur le secteur Rue de l'Égalité/Oppidum.

Les vérifications techniques se feront au garage Peugeot le samedi matin et le parc assistance est prévu sur le site du Crassier.

L'épreuve est organisée conjointement par l'« ASA Jura » (affiliée à la FFSA) pour la partie administrative et par l'association « Autosport des Neiges » pour l'organisation technique. Environ 120 voitures devraient participer à la course. Celle-ci commencera vers 17 heures pour se terminer dans la nuit.

Pour cette 53^{ème} édition, il est proposé d'allouer une subvention de 4 000 €.

Bien entendu, l'épreuve ne se déroulera que si les conditions sanitaires et la réglementation le permettent. La subvention ne sera donc versée que si l'épreuve a bien lieu.

Les membres de la commission Affaires Sportives ont donné un avis favorable lors de leur réunion du 15 septembre 2021.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention de 4 000 € à « Autosport des Neiges » pour l'organisation de la Ronde du Jura 2022."

Y a-t-il des questions ?

Mme Filippi.- Est-ce la même subvention que l'an dernier ?

Mme Bailly.- Oui, sachant qu'elle n'a pas eu lieu.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Arielle.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

4. Cession de terrains à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura

M. le Maire.- "Il convient de se prononcer quant à la cession des parcelles communales cadastrées Section AE n° 75, 76, 77, 125, 139, 263, 264 d'une surface totale de 14 941 m² à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

Ces terrains sont situés en bordure de la voie ferrée et le long de la rue de l'Égalité. Une partie du terrain est destiné à la construction de la maison de santé.

L'ensemble immobilier est constitué de terrains nus, mais également de deux bâtiments, l'ancien dépôt de la Sernam, et un local de stockage actuellement loué.

Les avis du service des Domaines ont été rendus les 27 septembre 2021, 4 octobre 2021 et 5 octobre 2021.

Le prix de vente a été fixé à 549 828,80 € H.T (36,80 €/m²), soit un montant supérieur aux 393 000,00 € estimé par les Domaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de ces terrains dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

(Présentation sur le plan à l'écran par M. le Maire).

Je n'ai pas compris pourquoi les Domaines avaient mis un prix aussi bas pour un terrain en plein centre-ville. Nous ne sommes pas obligés de les suivre.

Le prix de cession du terrain correspond grossso modo au prix de réaménagement du site du Crassier. On n'allait pas mettre des centimes derrière la virgule sachant que les 549 828, 80 € couvrent la dépense d'aménagement du Crassier. Cette opération ne coûtera donc rien à la ville.

On s'était entendu sur 550 000 € qui est à peu près le coût d'aménagement du Crassier. Cette somme divisée par 14 941 m² donne environ 36,80 €. Si on fait la multiplication dans l'autre sens, qu'on multiplie la surface par 36,50 €, on obtient 549 828,80 €. C'est là l'explication de ce chiffre à virgule. Ce qui correspond, à 10 000 € près, sachant que les travaux ne sont pas tout à fait terminés. C'est donc insignifiant au niveau du coût du chantier. Ceci suivant ce que nous avions décidé pour cette affaire-là.

Y a-t-il des questions ?

Si mes explications vous suffisent, c'est que j'ai été clair.

Sur le Crassier, les travaux ne sont pas finis. Les travaux d'enrobé ne sont pas terminés et, avec le temps qu'ils annoncent, ce sera probablement décalé au printemps. Il y a encore un brise vue à mettre sur le mur qui donne directement sur le cimetière puisque, sur une hauteur de 1,50 m, on ne doit pas voir ce qui se passe. C'est donc à mettre sur les murs nouveaux qui ont été créés puisque nous n'avons pas appuyé les remblais contre le mur du cimetière afin de ne pas le mettre

en danger. Des murs préfabriqués ont été mis en place et le remblai s'appuie dessus. Il faut donc les rehausser avec des brise-vues afin qu'il n'y ait pas de vue directe sur le cimetière depuis le site du Crassier.

Mme Delacroix.- C'est aussi pour protéger contre les jets de papier, de pierre ou de quoi que ce soit étant donné que le Crassier est plus haut que le mur du cimetière.

M. le Maire.- Il est plus haut car c'était une exigence des services de la DREAL qui ont validé le dossier. Nous avons en effet dû consolider la plateforme afin de pouvoir y mettre des manèges et des camions. Il va en effet servir de parking poids lourds pour tous les camions errants dans Champagnole, ceci 51 semaines sur 52, donc en dehors de la semaine de la fête foraine.

Certains Champagnolais travaillent chez Mauffrey, par exemple. Le dépôt le plus proche est à Sellière. Les routiers n'avaient donc pas d'espace dans Champagnole pour garer leur poids lourd.

A partir du moment où il y aura un endroit où les camions pourront se garer, nous pourrons interdire le stationnement dans les lotissements, par exemple.

Voilà aussi à quoi doit servir le site du Crassier.

M. Vuillermoz.- Est-ce qu'il y aura un système de vidéosurveillance ?

M. Dussouillez.- C'est uniquement dans les sites que la commission avait retenus pour le budget 2022.

M. le Maire.- Sinon, ils vont se faire vidanger.

M. Delfau.- Tout le génie civil est fait, avec les fourreaux tirés, pour pouvoir mettre des caméras.

M. le Maire.- C'est donc prévu. Sinon, certains vont retrouver leur réservoir vide.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je reviens à la cession de terrain. Je mets au vote la cession de terrain à 549 828,80 €.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

5. Rapports annuels 2020 du service assainissement

M. le Maire.- Ce rapport d'assainissement collectif 2020 est succinct et complet. On n'est donc pas sur Suez qui a pris le marché à compter du 1^{er} avril 2021, on est encore avec Véolia.

Il y a 66 communes membres de la Com'com au 1^{er} janvier 2020. En 2020, on a intégré des ouvrages, c'est-à-dire les stations d'épuration et les réseaux du Frasnois, Marigny et Sapois qui nous ont rejoints. En 2020, nous avons également lancé la DSP (délégation de service public) qui a été remportée par Suez et nous avons changé de délégataire. On a prolongé le contrat avec Véolia de 3 mois afin de pouvoir attribuer ce contrat dans de bonnes conditions.

49 communes sur 66 sont en assainissement collectif, ce qui est énorme. Vous avez, à l'écran sur la droite, la station de Montrond, au début de sa réalisation, donc avant que les roseaux aient poussé. On la voit sur la droite lorsqu'on vient de Poligny. Ensuite, vous avez la station d'épuration de Montigny sur l'Ain, qui a une boue activée. Après Champagnole, c'est la deuxième plus grosse sur la Com'com, avec 4 300 équivalents de temps.

C'est 9 652 abonnés qui représentent 21 551 habitants. Nous avons 39 unités de traitement, c'est-à-dire 39 stations d'épuration pour décanter en digesteur. 282 kilomètres de

réseaux et 35 postes de refoulement, ce qui important.

La station que vous avez au milieu sur l'écran est celle du Frasnois.

Nous avons un bon fonctionnement général des installations. Je ne dis pas que tout est parfait parce qu'il y en a une ou deux où nous avons quelques problèmes. Ce sont des installations vieillissantes, certaines ont plus de 30 ans. Je rappelle que celle de Champagnole avait été faite en 1973 et refaite à neuf en 2001. Il faut donc s'attendre, d'ici 5 à 7 ans, à refaire de gros travaux sur la station d'épuration de Champagnole.

En attendant, nous allons devoir mettre 19 millions TTC sur les réseaux de Champagnole et ceux des communes qui viennent aussi sur Champagnole, soit Saint-Germain et Sapois, qu'il va falloir passer en séparatif. A l'époque où elles ont été raccordées, ce n'était pas obligatoire. Depuis 2015, les lois ont changé.

On aura aussi des travaux sur le raccordement de Cize et Ney et quelques travaux également sur Equevillon. Le gros du travail sera sur Champagnole.

La communauté de communes va bientôt attribuer le maître d'œuvre, sachant que si on veut réaliser sur 5 à 6 ans tous ces millions d'euros qu'il y a à faire sur Champagnole, cela signifiera constamment trois chantiers d'assainissement en route sur la ville en même temps. Ce sera un beau bazar sur les routes !

Cela signifiera également des réfections de chaussées à faire, ce qui va grever le budget. Pour certaines routes, on refait la tranchée, mais on est ensuite obligé de refaire la totalité. C'est donc en cours.

Le maître d'œuvre sera choisi lors du prochain conseil communautaire et les premiers coups de pelleuse devraient intervenir au deuxième semestre 2022.

Si on prend le ratio que fait une entreprise de VRD, le nombre de millions d'euros qu'il y a à faire et le temps qui nous est alloué par une mise en demeure des services de l'Etat, avec le nombre de jours utilisables dans l'année sachant qu'il faut tenir compte des intempéries de l'hiver, cela signifie trois chantiers à la fois.

Nous avons encore de nombreux réseaux unitaires qui entraînent des débits importants. C'est ce que nous devons supprimer pour passer, principalement sur Champagnole, en séparatif. Tous les nouveaux quartiers sont en séparatif, ce qui n'est pas le cas des anciens quartiers.

Valorisation des boues. 100 % sont en filière conforme. Le Covid a obligé à traiter les boues différemment. A partir du moment où le Covid se retrouve dans les boues, il va être interdit d'étendre les boues liquides sur les prairies. L'AOP Comté va l'interdire, c'est l'Europe qui doit statuer là-dessus.

A Champagnole, les boues sont cholées, donc hygiénisées. Elles sont pâteuses, avec 30 % de siccité. Comme elles contiennent de la chaux, elles sont mises sur les maïs. Généralement, ce type de boue d'épuration est de bien meilleure qualité, il y a moins de métaux lourds, etc., que dans les engrains vendus par certains industriels. Cela peut surprendre, mais c'est extrêmement réglementé. Ces boues sont hyper contrôlées, beaucoup plus que les engrains vendus aux agriculteurs.

Nous avons dû faire venir des unités de déshydratation mobiles pour, ensuite, envoyer en compostage ou alors utiliser l'installation de Champagnole pour choler des boues, sachant qu'on n'a pas le droit de mélanger des boues venant de deux stations d'épuration différentes. Ce qui a coûté beaucoup plus cher que l'épandage sur prairie.

Vous avez à l'écran les travaux qui ont été faits en 2020. Comme la commune de Nozeroy réaménageait sa grande rue, nous avons fait 40 000 € de travaux. Nous avons terminé les travaux de mise en séparatif de Marigny. Lorsqu'ils sont entrés dans la communauté de communes, leur chantier avait commencé. C'est donc la communauté de communes qui a pris le relais pour 1 180 000 €, sachant qu'il y a la station d'épuration à faire. Elle est sous maîtrise d'ouvrage du Département. Nous sommes en discussion avec le Département pour la répartition financière.

Il y a 2 ans, nous avons fait la rue Anne Franck et une partie de la rue Pasteur. Les travaux de tapis d'enrobé ont été fait cette année. Le tout pour 200 000 €, avec 110 000 € de subvention.

Au Vaudioux, un petit bout a été fait pour 27 000 €.

C'est là le principal des travaux de l'année 2020, le gros étant sur Marigny.

Vous avez ensuite l'étude du système d'assainissement dans Champagnole. Le diagnostic est terminé.

Vous avez le programme pluriannuel d'investissement. Je vous parlais de 19 millions d'euros d'investissement, qui ont été validés par les services de l'Etat. Ils nous l'ont imposé et sont d'accord sur ce que nous leur avons proposé.

L'objectif est de réduire les eaux claires qu'on appelle des eaux parasites. Dans une station d'épuration, il ne faudrait avoir que des eaux sales. Plus il y a d'eaux propres, moins la station d'épuration fonctionne bien. Le mot important est « système d'assainissement ». Avant, ils regardaient la station d'épuration et les réseaux. Maintenant, ils regardent la globalité. Ce qui fait qu'on se retrouve non conforme, sachant que plus de la moitié de la France est non-conforme.

Il y aura donc des travaux de mise en séparatif sur plusieurs bassins de Champagnole, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Nous passons au coût de l'assainissement pour nos concitoyens. Il faut regarder le coût au 01.01.21. La communauté de communes n'avait pas changé ses tarifs, sachant que c'est toujours pour une facture de 120 m² qui est la référence au niveau national.

La communauté de communes prend une part fixe et une part proportionnelle de 84, ce qui fait 114 €.

Le délégataire, donc Veolia, avait 17,77 de part fixe et 50,86 de part variable, ce qui fait 63. Maintenant, il faut rajouter les taxes. Vous avez 18 € pour la redevance de modernisation des réseaux par l'Agence de l'eau, pour lesquels nous avions eu une subvention du Département ou de la DETR. Ensuite, une spécialité française : les taxes sur les taxes. On paie en effet de la TVA sur la taxe que l'on verse à l'Agence de l'eau. Ce qui fait un total de 220,69 € pour 120 m², soit 1,84.

Vous avez les coûts au niveau national. En France, c'est 2,07 € le m² alors que nous sommes à 1,84 €. Le tarif moyen pour un service entre 10 et 50 000 habitants est à 2,21 €, sachant que nous sommes à 22 000 habitants puisque nous ne parlons pas que de Champagnole.

Nous sommes donc moins cher qu'au niveau national, mais il est bien évident que tous ces travaux que nous devrons lancer vont provoquer des augmentations. Ce sera de quelques centimes par an, sachant que nous avons un gros diviseur.

Pour ce qui est des rôles d'eau donnés par les communes, certains arrivent trop tard pour la facturation sur l'année en cours, c'est donc facturé l'année n+1. C'est pour cela que vous avez des différences.

Celui qui construit une maison paie la PAC qui est de 950 €. C'est un droit à raccordement qui pourrait aller jusqu'à 80 % d'un assainissement individuel qui coûte 7 à 8 000 €. On pourrait donc très bien mettre 6 000 €, ce que nous n'avons jamais fait à la communauté de communes. C'est une participation à la construction de la station d'épuration et aux réseaux auxquels celui qui construit va se bancher avant son arrivée. C'est donc un droit d'entrée dans le système.

Ici, Champagnole représente une part conséquente des permis de construire sur la Com'com.

La dette est de 7 469 000 €, elle a baissé malgré Marigny car de gros prêts se sont arrêtés. Les prêts sur 20 ans qui avaient été faits pour la station d'épuration de Champagnole sont tombés. Au cours de l'exercice, nous avons remboursé 844 000 €. Vous avez la répartition entre les intérêts et le capital. La durée d'extinction de la dette est de 10,7 années, ce qui n'est pas énorme en matière d'assainissement.

C'est tout ce que j'ai à vous dire sur l'assainissement collectif.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Nous passons à l'assainissement non-collectif.

Le service est exploité en régie, avec des contrôles indirects, soit par l'entreprise Pierre-Yves BOISSON Assainissement, qui travaillait déjà sur le secteur de Nozeroy, qui fait très bien son travail. On l'a donc conservé et c'est lui qui fait les contrôles sur Nozeroy, en étant rémunéré par la communauté de communes pour cela. C'est ensuite refacturé aux particuliers qui demandent le contrôle. C'est Edit LIMAGNE qui fait les contrôles sur le secteur de l'ancienne communauté

de communes de Champagnole Portes du Haut Jura.

Les tarifs. La part fixe de l'assainissement autonome est de 15 €. L'entretien préventif des fosses est de 156 € qu'on divisait par 6. C'était lissé sur 6 ans à 26 €. Maintenant, ce sera facturé directement en une fois, sachant que cela coûte à peu près la moitié, donc 156 €. On a renouvelé le marché mardi soir avec Boisson Assainissement donc celui qui fait les vidanges, qui travaille bien et qui a des tarifs tout à fait compétitifs.

Si vousappelez un vidangeur, quel qu'il soit, il vous demandera au moins le double.

Nous avons également un tarif pour l'urgent, qui est fixé suivant le volume de la cuve.

Sur Champagnole, les 15 € comprennent l'étude des permis de construire, l'étude diagnostic, ils comprennent donc tout. Dans l'ancien pays de Nozeroy, c'était au coup par coup. Ils n'avaient donc pas les 15 €, mais s'il y avait un diagnostic à faire, cela coûtait 90 €. Un diagnostic immobilier pour vendre une maison coûtait 120 €. Ensuite, on les a mis au système des vidanges à 156 €.

Il y a eu 29 vérifications de conformité d'exécution d'installation, 6 diagnostics de l'existant, 40 diagnostics en cas de vente, 104 contrôles de bon fonctionnement, 13 conceptions préalables, sachant qu'il n'y a pas que cela à faire.

Nombre de vidanges au cours de l'exercice : 155 pour un volume programmé ou d'urgence. Il y a peu d'urgences car les gens ont compris qu'il valait mieux le faire tous les 6 ans plutôt que d'attendre que ce soit bouché, ce qui arrive généralement un 25 décembre ou un 1^{er} janvier, lorsque toute la famille est à la maison.

Sur la Com'com, il y a environ 2 100 installations individuelles, 1 500 ont été vérifiées et 862 ont été vidangées, ont adhéré au système de vidange.

Après, vous avez les conformes, les non-conformes, avec 5 % de non-conformes avec risque pour la santé publique et l'environnement. Ce qui est très peu. Ceux-là ont des mises en demeure de se mettre aux normes.

J'ai terminé.

Y a-t-il des questions sur le rapport sur l'assainissement ? (Néant).

Vous n'avez pas à voter, juste à acter que ce rapport vous a été présenté.

6. Vente de garages

M. le Maire.- Je vous rappelle que nous avons construit des garages en régie, que nous avons en fait une troisième série Place de l'amitié. Il y en a 10 à vendre et 10 à louer. On voulait en vendre 12, mais on ne peut pas parce que la parcelle 582 empiète sur les garages. C'était un emplacement réservé pour du stationnement, couvert ou non-couvert. A partir du moment où c'est un emplacement réservé au PLU, on ne peut pas vendre. Si nous voulons en vendre plus tard, il faudra faire sauter cet emplacement réservé, procédure que nous faisons régulièrement. Il s'agira de pouvoir acquérir ce terrain au moment opportun. Du fait de la proximité des aciéries, on ne peut pas faire n'importe quoi. Par exemple, on ne peut pas faire des logements parce que cela pourrait nuire aux aciéries. Nous avions d'autre part un manque cruel de garages proches de la grande rue, de la rue Foch.

Ce qui fait qu'à la place de la MJC et avec ceux-là, nous en avons fait 22 la première fois, 20 la deuxième fois et 20 cette fois, donc 62 garages en tout.

Les 10 qui sont les plus éloignés du parking sont à vendre, ce qui ne posera pas de souci, les autres sont à louer. Nous vendons en priorité aux personnes qui habitent ou qui sont propriétaires de logements sur le secteur Foch, Leclerc, Clémenceau, République.

"La Ville de Champagnole vient d'achever la construction de 20 garages supplémentaires Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau et de la rue Foch.

Ces garages sont cédés ou loués sous la forme d'un lot de copropriété, et selon l'état descriptif de division établi par le géomètre. Le bâtiment n° 1 comprend les 10 garages qui vont

être cédés et le bâtiment n° 2 les 10 garages prévus en location.

D'ores et déjà, il convient de se prononcer sur la cession des lots suivants, issus de la copropriété « Place de l'Amitié n° 3 » :

Lot	Acquéreurs	Montant HT
1 c	Mme CUENOT Emilie et M. JEANNEROD Baptiste	12 000,00 €
2 c	Mme KLEIN Carmen	12 000,00 €
6 c	M. BARTHE Michel	12 000,00 €
7 c	M. et Mme PERRIN Didier	12 000,00 €
8 c	M. et Mme GODINHO Jean	12 000,00 €
9c	M. et Mme MAILLET Philippe	12 000,00 €

Ces acquéreurs devront également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Des contacts étant en cours, la cession d'autres lots est susceptible d'être ajoutée en séance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces cessions immobilières selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous en passons 6 ce soir et les autres passeront lorsque nous aurons les confirmations.

Y a-t-il des questions concernant la vente de ces garages ? Il n'y a pas de question.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

7. Vente de matériel

M. le Maire.- Je peux signer jusqu'à 4 600 € de vente de matériel. Depuis son arrivée, Flavien s'occupe des ventes, ce que nous ne faisions pas auparavant.

Il nous a vendu le tracteur qui nous servait à déneiger les trottoirs. Pour nous, il était au bout, il avait 18 ans et ne correspondait plus à nos besoins. Il a trouvé acquéreur à 26 652 €, ceci par un système d'enchères.

"Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Une vente de plusieurs véhicules et matériels s'est achevée le 15 novembre 2021.

Elle comporte 2 articles dont le montant est supérieur à 4 600 € :

- un tracteur Mounty Reform 80 dont la vente a été conclue pour un montant de 26 652,00 € par M. Betemps Travaux Forestiers

- un bras épareuse Noremat dont la vente a été conclue pour un montant de 10 923,00 € par M. Guyonneau, SARL TAA

Ces montants étant supérieurs à celui consenti par la délibération, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces ventes dans les conditions énoncées ci-dessus et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Celui qui nous vend les nouveaux matériels nous en donnait 20 000 € pour les deux. Donc

merci à Flavien !

Comme la somme est supérieure à 4 600 €, je ne peux pas signer sans une délibération du conseil. L'année dernière, nous avons vendu pour 35 000 €.

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous revenons à la deuxième commission avec Madame Annelise Martin.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2. Attribution de subventions aux associations

Mme Martin.- "Les membres de la Commission Développement Culturel, réunis le 8 novembre 2021, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités, bilans financiers et budgets prévisionnels.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Proposition 2021
Groupe Paléontologique et Minéralogique	180 €+ 2 x 20 € = 220 €
Folk Pour Tous	180 €
Esquisse et Peinture	180 €
Société d'Histoire Naturelle	180 €
1 2 3 Soleil	180 €
Chorale les Voix Amies	250 €
La Tarentelle	250 €+ 3 x 20 € = 310 €
Harmonie Municipale	5 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de ces subventions."

Le principe, c'est une subvention de base et 20 € pour chaque enfant champagnolais de moins de 16 ans.

Y a-t-il des questions ?

Mme Delacroix.- Il n'y a pas de variation par rapport aux années précédentes ?

Mme Martin.- Non. Il n'y a pas de besoin particulier, c'est vraiment la subvention de fonctionnement de base et nous sommes ouverts à toute discussion s'ils montent un projet culturel d'envergure sur Champagnole.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

SIXIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Attribution de subventions aux associations

Mme Delacroix.- "Les membres de la Commission Affaires Générales, réunis le 28 octobre 2021, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des documents produits par les associations.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention à l'O.N.A.C.V.G.

Pour rappel, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits. Ses trois missions principales, la reconnaissance et la réparation, la solidarité, et la mémoire sont déclinées au plus près de ses trois millions de ressortissants par ses 105 services de proximité, y compris dans le Jura.

L'ONACVG continue d'apporter soutien moral et matériel à ses adhérents et veille à préserver ce lien unique et privilégié qu'il entretient avec le monde combattant. L'établissement a su, au fil des années, faire évoluer et moderniser ses missions de reconnaissance et réparation des souffrances, de solidarité envers ses membres en difficulté et développer toujours plus son action de transmission de la mémoire vers les jeunes générations. Il est également en charge du Bleuet de France.

Afin de soutenir cet organisme, il est proposé d'attribuer à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre une aide de 200 €.

Subvention à l'Amicale des Médailleés Militaires du Massif Jurassien

L'Amicale des Médailleés Militaires du Massif Jurassien sollicite l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un drapeau.

Afin de soutenir cette association, il est proposé d'attribuer une subvention de 535 €, soit 50 % du coût du drapeau.

Subvention à l'École du Chat

L'association L'École du Chat, basée à Arbois, est reconnue d'intérêt général et elle contribue depuis sa création en 1988 à limiter la population des chats errants sans maître, elle procède à la stérilisation et à l'identification de ces chats, elle assure des soins si nécessaire, elle place également les chatons en adoption.

Elle apporte ainsi une aide aux maires à qui incombe cette mission en vertu de l'article L. 211-27 du Code Rural.

L'association a un budget d'environ 35 000 € ; les dépenses concernent essentiellement les frais vétérinaires et les achats alimentaires ; les recettes proviennent de cotisations, de dons (principalement de la fondation 30 millions d'amis) et de subventions de collectivités.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention de 550 € à l'École du Chat.

Subvention à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.)

La Société Protectrice des Animaux exerce une mission sociale et met en œuvre des activités au service de la protection animale mais aussi de l'intérêt général local.

Les sites de la S.P.A. soignent, vaccinent et stérilisent les animaux sur notre territoire. Ils favorisent l'adoption des animaux abandonnés et en sortie de fourrière afin d'éviter la prolifération ou l'errance dans les communes de la région. Ils accueillent également les animaux des personnes

admises en maison de retraite, hébergent chiens et chats lors de l'hospitalisation ou l'incarcération de leurs propriétaires. La S.P.A. travaille également auprès de la population afin de promouvoir le bien-être animal.

Chaque année, la ville de Champagnole transfère plusieurs chiens à la S.P.A.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention de 220 € à la Société Protectrice des Animaux."

L'Amicale des Médailleés Militaires du Massif Jurassien est une nouvelle association d'anciens combattants. Son président est Monsieur Grimbuhler, qui vient souvent au défilé avec Monsieur Paul Dusouillez qui lit les messages. Madame Marie-Claude Dole vient également à chaque fois, ainsi que Monsieur Jeannin, Monsieur Courdier et Monsieur Vuitton qui sont membres de cette association créée en septembre 2021.

Pour l'Amicale des Médailleés Militaires du Massif Jurassien, nous octroyons cette aide à chaque association d'anciens combattants qui change son drapeau. Ils sont là à chaque manifestation ; on estime donc normal de les soutenir dans cet achat.

Nous devrions avoir une fourrière pour recueillir les animaux errants. Comme nous n'en avons pas, la SPA prend le relai. C'est pourquoi il est important de leur verser une subvention.

Mme Girod.- Par rapport à l'École du Chat, est-ce qu'ils font quelque chose à Champagnole ?

Mme Delacroix.- Oui.

M. Vuillermoz.- Pourrait-on avoir un rapport ? Je retrouve de plus en plus de chats errants.

Mme Delacroix.- On aurait pu leur demander. L'année dernière, ils avaient d'ailleurs fait un courrier où ils disaient qu'ils étaient intervenus. Ils avaient fait un rapport sur plusieurs années.

M. le Maire.- Tant qu'il y en aura qui nourriront les chats errants, ils perdureront.

M. Vuillermoz.- Ce n'est pas au contribuable de Champagnole de payer la stérilisation de ces chats.

Mme Delacroix.- Il faut savoir que c'est à la mairie de s'en occuper.

M. le Maire.- On ne va pas lancer un débat là-dessus. C'est une obligation.

Mme Delacroix.- C'est tous les ans un grand moment de débat pour finalement peu de chose.

Peut-on voter globalement toutes ces subventions ?

M. le Maire.- Oui.

Mme Delacroix.- Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

HUITIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

9. Attribution de subventions aux associations

Mme Benoit.- "Les membres de la Commission Cohésion Sociale, réunis le 9 novembre 2021, ont étudié diverses demandes de subventions à l'appui des bilans d'activités et documents financiers (bilan financier et budget prévisionnel) et ont établi les propositions suivantes :

Associations	Proposition 2021
Association Siloé	500 €
Amicale pour le Don du Sang	600 €
FAVEC (Association des Conjoints Survivants)	600 €
LYM’P.A.C.T.	600 €
Association des Amis de la Maison de Retraite	1 000 €
C.I.D.F.F (Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	600 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de ces subventions."

L'association SILOÉ lutte contre la dépendance à l'alcool. Elle a été créée à Champagnole en 1993.

La FAVEC est l'ex association des veuves civiles.

LYM’P.A.C.T. assure des actions de prévention pour les maladies vectorielles et facilite la mise en place d'une entraide entre malades. Ils ont fait une conférence en février 2020 à l'Oppidum et ils sont présents sur les stands au marché.

L'Association des Amis de la Maison de Retraite comprend des personnes qui rendent visite aux résidants des EHPAD, ils leur font de la lecture, organisent des lotos une fois par semaine.

Le C.I.D.F.F. (Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles) est un lieu d'accueil, de soutien et d'accès à l'information à destination des femmes et des familles.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Ghislaine.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

10. Budget 2021 : Décisions modificatives n°2/2021 et 3/2021

M. le Maire.- Nous abordons le gros sujet de la soirée, avec la neuvième commission, finances, avec Monsieur Pascal Tissot.

M. Tissot.- DM3 Budget Ville.

En jaune, une ouverture de crédit de 329 500 €.

Afin de compléter les prévisions budgétaires inscrites au BP pour le chapitre 012 frais de

personnel, il a fallu ouvrir 329 500 € de crédits supplémentaires (il s'agit de frais de personnel supplémentaires liés aux dispositions sanitaires du Covid). C'est la mauvaise surprise que nous avons eue en fin d'année et que nous n'avions pas anticipée.

Les crédits supplémentaires figurent en jaune, on réduit le budget animation pour 50 500 €, on utilise 101 000 € de dépenses imprévues. J'ai trouvé que le chapitre « Dépenses imprévues » était plus sympathique et explicatif que « autres charges diverses de gestion ». On met chaque année une somme dans ce chapitre pour ajuster en fin d'année.

En recette, on inscrit 75 000 € de ventes de bois non prévues. On parlait de bois qui se vendait mal. Nous avions donc volontairement minimisé et, finalement, cela nous permet d'ajuster en fin d'année dans le bon sens. C'est donc 105 000 € au total de coupes de bois.

33 000 € de droits de mutation et la subvention de 70 000 € qui nous a été versée par l'ARS pour la gestion du centre de vaccination. Ces 70 000 € ont été presque entièrement consommés.

M. Laithier.- J'y reviendrai à la fin.

M. Tissot.- En orange, un complément de 34 000 € sur la subvention d'équilibre à verser au budget du restaurant (nécessaire pour combler la baisse d'activité du self et la hausse des produits d'alimentation) qui est équilibrée par la réduction des crédits inscrits en fourniture de voirie.

En vert, un complément de 21 840 € sur la subvention d'équilibre à verser au budget du CCAS qui a dû également faire face à des dépenses de personnel supplémentaires à cause du Covid. La dépense est équilibrée par l'inscription de deux recettes non prévues.

En gris, un complément de 2 745 € pour abonder les crédits destinés à la dotation aux amortissements.

DM2 Restaurant municipal.

Les 34 000 € de subvention d'équilibre complémentaire permettent de réduire les prévisions de recettes au self pour 10 000 € et d'abonder les dépenses d'achat de fournitures alimentaires pour 24 000 €.

DM3 Champa Immo.

On a ajusté l'ouverture de crédit pour l'aménagement des six logements de la Trésorerie, c'est 80 000 € au lieu des 35 000 €.

L'estimation initiale de 855 000 € TTC reste conforme aux dépenses en cours. Nous n'avons pas eu de mauvaise surprise. Nous avons 30 000 € qui ont servi à aménager les cuisines.

M. le Maire.- Cela a permis d'avoir un aménagement minimum. Cela ne comprend pas le lave-vaisselle et le frigo. C'est un cuisiniste champagnolais qui a fait cela afin que ce soit bien fait. Ce qui nous a fait 35 000 € pour six logements, on n'est donc pas non plus dans le luxe, mais cela nous a semblé nécessaire.

Où en est-on ?

M. Delfau.- Normalement, on est parti sur un début de location au 1^{er} février.

M. le Maire.- Le chantier a pris 6 mois de retard du fait de la pénurie de certains matériaux, notamment concernant une porte coupe-feu et le placoplâtre. La feuille de carton du placoplâtre est fabriquée au Royaume-Uni et, suite au Brexit, nous ne pouvons plus l'avoir.

M. Tissot.- La dépense est équilibrée par un emprunt qui ne sera pas réalisé.

On retrouve ensuite 465 € d'ouverture de crédit pour comptabiliser les ICNE.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Pour la DM2 du budget restaurant et les DM3 des budgets ville et Champa Immo, qui vote contre ?

Qui s'abstient ?
Je vous remercie

11. Débat d'orientations budgétaires 2022

M. Tissot.- Je vais vous présenter la synthèse des éléments figurant dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) que vous avez pu consulter sur votre ordinateur et dont la copie a été déposée sur votre table.

Vous avez également pu prendre connaissance du rapport de la commission des Finances du 8 novembre dernier qui est plus complet et qui rentre plus dans les détails.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) c'est 5 objectifs :

1° Situer notre collectivité dans le contexte économique actuel au vu des principales orientations du Projet de Loi de Finance (PLF),

2° Analyser la dette et de son évolution sur le mandat,

3° Evolution de notre fiscalité sans hausse des taux,

4° Réaliser une analyse rétrospective de la gestion de la ville durant les 4 dernières années,

5° Enfin, et c'est le plus important, estimer nos marges de manœuvre pour le budget 2022, mais plus globalement pour le mandat à venir, c'est-à-dire déterminer nos possibilités d'investissement futures.

Concernant les pistes d'investissements du mandat, je laisserai le Maire vous en parler en conclusion de mon intervention.

A l'issue de la présentation, nous pourrons ouvrir le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

Le projet du Budget Primitif (BP) 2022 qui vous sera présenté lors du prochain conseil tiendra compte des observations et des conclusions d'aujourd'hui.

Je vais maintenant rentrer dans le vif du sujet, n'hésitez pas à m'interrompre à tout moment si vous avez besoin d'explications.

Les pages 1 et 2 définissent le ROB et son contenu légal et nous précisons que le DOB doit avoir lieu dans les 2 mois avant l'adoption du budget.

Page 3, le cadrage macro-économique pour 2022.

Sur le premier graphique, le taux d'inflation est estimé à 1,5 % en 2021 et 2022.

Le gouvernement n'a sans doute pas tenu compte de l'augmentation du prix du gaz et du pétrole dans ces estimations, surtout pour 2022. En fait, nous serons plus proches de 3 %.

Lors du dernier mandat, le taux annuel moyen s'élevait à 0,70 %.

Nous sommes donc clairement dans un autre schéma et la hausse de l'inflation impactera directement le BP 2022 et même ceux du mandat.

Ce n'est donc pas une bonne nouvelle.

Comme je l'ai dit en commission, si une entreprise peut relever ses tarifs pour compenser l'inflation, ce n'est pas du tout la même chose pour une collectivité. Nos marges de manœuvre sont limitées et encore plus suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Une commune qui voudrait augmenter ses recettes fiscales ne pourrait qu'augmenter les taux de taxe foncière et donc seuls les propriétaires seraient pénalisés.

Les dotations versées par l'Etat ne sont pas indexées sur l'inflation et nous pourrons nous estimer heureux si elles restent stables en 2022. Il ne faut pas oublier que nous avons 600 000 € de dotation de moins par an.

Les loyers communaux sont indexés sur un indice qui évolue très peu.

Les ventes de bois dépendent des cours du bois. N'ayant pas une forêt très productive, nous ne pouvons pas espérer nous rattraper là-dessus.

Seuls les tarifs communaux (Champa'loisirs, cantine, locations de salle, école de musique, droits de place...) peuvent être augmentés sans contrainte, mais ces recettes représentent moins de 5 % de nos recettes totales.

Le constat est simple, il faudra plutôt dépenser mieux et dépenser moins.

Sur le second graphique, on retrouve l'évolution du taux de croissance depuis 2012.

La crise sanitaire a conduit à une récession de -7,90 % en 2020.

Le projet de loi de Finances prévoit un rebond de 6 % en 2022 et de 4 % en 2023.

Si on fait la moyenne sur les 3 ans, on arrive tout juste à 2 % de croissance nette. Sans parler des dégâts du Covid, par exemple avec l'assurance chômage qui va nous amener un crédit d'un milliard cette année, mais plus de 10 milliards de déficit en 2020.

Le taux de chômage serait stable autour des 8 %.

Seule bonne nouvelle, les taux d'intérêts devraient rester très bas autour de 1 % en 2021.

Pour conclure, les indicateurs ne sont pas favorables pour ce début de mandat et il faudra compter uniquement sur nous-mêmes pour passer sans trop d'encombres ce cap difficile.

Page 4, le cadrage des finances publiques 2021

Le respect d'un déficit sous les 3 % n'est plus d'actualité, la commission européenne n'en fait plus une obligation pour le moment.

On passerait d'un déficit de 9,2 % en 2020 à 4,8 % en 2022. J'espère sincèrement que ce sera le cas, mais je n'y crois guère...

Le taux de prélèvement obligatoire, tout comme la dette des administrations publiques, diminuerait en 2022.

Pour conclure sur l'état des finances publiques, j'espère que les prévisions seront exactes.

Page 5, la présentation des budgets 2020 à 2022 de l'Etat par section.

Ce type de présentation permet de comparer les grands équilibres budgétaires de l'Etat comme on le fait pour notre commune.

Je vous rappelle que la commune n'a pas le droit de voter son budget en déficit et doit respecter un principe de base qui est « de ne pas dépenser plus que ce que l'on gagne ».

Le déficit de l'Etat passerait de 32 en 2020 à 77 milliards d'euros en 2022.

L'emprunt 2022 s'élève à 260 milliards. D'après un sympathique petit calcul, on constate que lorsque le Conseil municipal est au complet, c'est 266 000 € pour lui-seul.

L'Etat emprunterait donc 725 milliards sur 3 ans. Pour comparer, cela représente un peu plus de 9 200 € par habitant sur les 3 ans.

Fin septembre 2021, la dette par habitant s'élevait à 40 000 € par personne en France.

Page 6, les différentes mesures du Projet de loi de Finances pour 2021

La DGF devrait rester stable et le produit de l'ex-TH a bien été compensé en totalité en 2021, ce qui devrait être le cas en 2022.

Ce qui est plus inquiétant, c'est la hausse brutale du coût des matières premières.

Le SIDEC nous a informés des augmentations du prix du gaz et de l'électricité pour 2022 et il faudra inscrire 200 000 € de dépenses supplémentaires au BP 2022.

L'analyse de la dette, pages 7 à 12.

L'annuité prévisionnelle (dernier ligne en bleu) s'élèvera à 928 489,98 € pour un capital restant dû de 8 193 507 €.

L'annuité du budget principal (ligne en gris) s'élève à 870 518 € pour 843 310 € en 2021 soit une hausse de 27 208 €.

M. le Maire.- Ce tableau nécessite d'être analysé un peu plus. La date de fin et les annuités sont intéressantes (avant dernière colonne). En 2022, un emprunt va s'arrêter pour 30 547,58 € d'annuité. En 2023, il n'y a rien ou alors c'est insignifiant. En 2024, il y en a, en gros, pour 53 000 €. Ensuite, ce sera 2026.

La ville retrouvera donc un gros pouvoir d'investissement, sachant qu'elle continuera à limiter l'emprunt à 500 000 €. Si on cumule 2026 et 2027, on sera quasiment à 200 000 €.

M. Tissot.- Pour les deux derniers prêts, ce sont les logements de la Trésorerie. On emprunte, mais en face, il y aura des revenus.

M. le Maire.- C'est comme pour l'automatisation de la centrale électrique, pour 24 000 € par an qui se paie largement par la vente d'électricité.

M. Tissot.- Page 8, l'évolution de l'encours qui reste aux alentours des 8 millions d'euros depuis 5 ans.

Les 27 contrats en cours présentent un taux d'intérêt moyen de 1,76 %.

Page 9, l'encours par type de taux avec 93,5 % de taux fixe pour 6,5 % de taux variable. L'encours est sécurisé à taux fixe.

Page 10, la ventilation par tranche de taux, 75 % des contrats en cours ont un taux d'intérêt inférieur à 2 %. On a renégocié chaque année tout ce qu'on a pu. On est arrivé au bout.

Concernant les possibilités de renégociation de la dette, le niveau très bas des taux d'intérêts actuels (moins de 1 % en taux fixe sur 20 ans) génère une indemnité très élevée en cas de réaménagement et cela ne permet pas de gains financiers pour 75 % de l'encours.

De plus, les contrats avec des taux élevés sont en fin de vie.

Page 11, l'échéancier du remboursement de l'annuité, il est important de lisser le remboursement sur l'année afin de préserver la trésorerie.

Page 12, la durée de vie des contrats en cours (la moitié de l'encours a une dure de vie moyenne entre 5 et 10 ans).

Page 13, la ventilation par budget et par établissement bancaire.

La Caisse d'Epargne, la Banque Populaire et le Crédit Mutuel représentent les 3/4 de l'annuité. Chaque année, il y en a toujours un qui se positionne très bien, ce qui nous permet d'emprunter à des taux inférieurs à 1 %.

Page 14, l'évolution de l'annuité jusqu'à son extinction. C'est du théorique puisque nous empruntons chaque année. La simulation a été calculée en intégrant un emprunt annuel de 500 000 € sur 20 ans au taux fixe de 2 % jusqu'en 2025.

L'annuité ne diminuera pas sur le mandat.

Page 13, l'évolution du produit fiscal pour 2021.

Nous étions partis sur une revalorisation de 1 % il y a un mois, mais le ministre chargé des comptes publics a annoncé la semaine dernière que ce serait au minimum + 3 %.

L'augmentation de 35 000 € serait donc multipliée par 3, soit un peu plus de 100 000 €.

Pour moi, c'est malheureusement une bonne nouvelle puisque c'est à cause de l'inflation.

M. le Maire.- Quand je vois l'Etat passer de 1 à 3 %, cela m'inquiète. Je me demande ce que cela cache.

Clément, qu'en penses-tu ?

M. Pernot.- C'est pour cela qu'on nous demande de faire des débats d'orientations budgétaires. Nous maîtrisons de moins en moins nos recettes fiscales puisque ce sont des dotations de l'Etat, ce n'est donc pas quelque chose de constant. S'ils augmentent de 3 %, tant mieux, cela nous facilitera la vie.

M. le Maire.- A condition qu'ils ne nous en reprennent pas autant par ailleurs.

M. Tissot.- Page 16, l'évolution du produit fiscal brut de 2010 à 2020.

Nous avons changé la présentation des chiffres en remplaçant les trois courbes par des rectangles.

Pour 2021, la TH disparaît, on retrouve sa compensation par l'Etat en pointillés rouges.

Le produit fiscal perçu en 2021 a augmenté de 88 700 € par rapport à 2020, ce qui prouve que l'Etat a bien compensé la TH et que nos bases ont continué de progresser en 2021, grâce aux

lotissements en partie.

M. Pernot.- Sur quoi ce fait cette augmentation de 3 % ?

M. le Maire.- Sur les bases du foncier bâti.

M. Pernot.- Ils augmentent aussi la base de ceux qui paient encore la taxe d'habitation.

M. Tissot.- Pour donner les explications pour le DOB, on prend la dernière note de conjoncture qu'on a reçue, donc du mois d'octobre. Et comme à cette époque, nous n'avions pas ces informations, il a fallu adapter. Les 3 % sont d'hier.

On est donc parti sur une base à 1,5 % et là, on double. Ce qui n'est pas rien.

M. Pernot.- Est-ce que la compensation de la taxe d'habitation augmente aussi de 3 % ?

M. Tissot.- Oui.

M. Pernot.- Ceux qui continuent de la payer vont prendre 3 %, ainsi que ceux qui paient la taxe foncière ?

M. Tissot.- On est bien d'accord.

M. le Maire.- On se demande ce qu'ils vont nous enlever en compensation.

Mme Delacroix.- Est-ce qu'il s'agit de ce que verse l'Etat maintenant ?

M. Tissot.- Oui.

Mme Delacroix.- Et idem pour la taxe foncière ?

M. Tissot.- Tout à fait.

Mme Delacroix.- Comment se calcule la compensation de la taxe d'habitation ?

M. Tissot.- On a pris les dernières bases de taxe d'habitation, qui ont été augmentée, ce qui inclut les nouvelles maisons. Pour l'instant, c'est fait comme si les gens payaient la taxe d'habitation. Il ne manque pas 1 €.

D'un autre côté, on peut se poser des questions puisque l'Etat se pénalise à nouveau.

M. Pernot.- Mais il y a un temps électoral qui se précise. C'est-à-dire que la vérité du jour ne sera pas celle du lendemain. Et j'attends tout de même la confirmation de ce montant de 3 % parce qu'aujourd'hui, personne n'a encore annoncé le taux d'inflation. On en est même loin, c'est pour cela que je reste sceptique face à cette annonce. On verra bien.

Il est bien d'avoir fait des prévisions un peu inférieures.

Mme Delacroix.- Si ce n'est pas cette année, ce sera sur l'année prochaine.

M. le Maire.- Ces 3 % peuvent faire plaisir aux élus, mais pas à nos concitoyens. Comme cela tombe en fin d'année, nos concitoyens vont s'en apercevoir le 15 octobre.

M. Tissot.- Vous demandiez d'où vient l'information. C'est Localtis, la banque des territoires, qui était présente à l'AMF, au congrès des maires.

Je lis : « *La reprise de l'inflation sera automatiquement prise en compte dans le cadre de la réévaluation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation. Le ministre délégué chargé des comptes publics l'a annoncé le 18 novembre : la réévaluation atteindra au moins 3 % l'an prochain. Ce qui laisse augurer une hausse significative du produit de la taxe sur le foncier bâti.* »

M. Bonjour.- Même en tant qu'élu, nous n'avons pas de quoi nous réjouir de cette augmentation puisque nous sommes obligés de faire plus de provisions pour tout ce qui est électricité et gaz. On a donc aussi des dépenses qui vont largement augmenter en contrepartie.

M. Pernot.- Le dispositif de compensation de la taxe d'habitation a été décidé en 2019.

Toutes les maisons qui ont été construites depuis font-elles l'objet d'une taxe d'habitation calculée comme si les gens l'avaient payée à l'euro près ?

M. Tissot.- Oui, on l'a vérifié. On est affirmatif.

M. Jacquier.- Le taux est celui de 2019. Les communes ont donc augmenté leur taux d'habitation 2020 en pensant avoir un effet d'aubaine et elles se retrouvent avec un contre-effet puisque l'augmentation des taux ne va pas compenser. S'ils ont mis des dépenses en face, ce sera compliqué.

M. Tissot.- Sauf erreur, il me semble que c'est le cas à Dole.

M. Pernot.- Dans le système de compensation de la taxe d'habitation, le fait qu'ils intègrent à l'euro près les nouvelles constructions doit-il se prolonger *ad vitam eternam* ?

M. le Maire.- Ce sera certainement remis en cause tous les ans par les lois de Finances.

M. Tissot.- Pour l'instant, oui. Mais rien ne prouve qu'ils ne l'arrêteront pas, comme pour le gel des dotations. Que va-t-il se passer après les élections ? Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera pas demain.

Il est précisé : « *Une revalorisation des valeurs locatives foncières de 3 % n'a jamais été vue depuis le début de ce siècle. En la matière, le dernier bon millésime, pour les collectivités, remonte à 2019 : cette année-là, la réévaluation avait atteint 2,2 %. On notera qu'à l'inverse, le coefficient pour l'année 2021 a été un des plus faibles avec 0,2 %.* »

Est-ce que le 0,2 % était logique ? Je n'en suis pas convaincu.

M. le Maire.- Soyons prudents.

M. Tissot.- Il s'agit *a priori* d'une information fiable.

Page 17, l'évolution de la section de fonctionnement sur les 4 dernières années et de la marge d'autofinancement brute.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,77 % sur la période alors que les recettes de fonctionnement n'augmentaient que de 0,64 %.

La Capacité D'Autofinancement (CAF) brute (issue des Comptes Administratifs) diminue de 247 000 € de 2017 à 2020.

La CAF nette se réduit de 150 000 € et devient négative.

En clair, la ville ne dégage plus de ressources de fonctionnement pour autofinancer ses investissements. C'est ce qu'on appelle l'effet ciseaux, lorsque deux courbes tendent à s'inverser. Ce constat est inquiétant et malheureusement la hausse des cours des matières premières va accentuer la tendance.

Page 17 et 18, l'estimation de la Capacité d'investissement brut du prochain mandat.

La Capacité D'Autofinancement (CAF) brute devrait permettre de rembourser le capital des emprunts en cours.

Je vous rappelle que les intérêts d'emprunt sont des dépenses de fonctionnement et que le remboursement du capital est une dépense d'investissement.

La CAF brute devrait donc permettre le remboursement du capital de l'emprunt et éventuellement autofinancer les investissements.

La CAF nette, c'est la CAF brute moins le remboursement du capital des emprunts. Nous devrions être à zéro.

A la lecture de la dernière colonne de la page 18, vous pouvez constater que nos estimations pour la période 2022/2026 conduiraient à une CAF nette négative sur le mandat.

Ce n'est donc pas soutenable, il est impératif de réaliser au minimum 200 000 € d'économie afin de redresser la situation.

Nous devrons donc, dès l'an prochain, retrouver une marge d'autofinancement suffisante.

Cela passera par des économies de fonctionnement et plus particulièrement dans la gestion des bâtiments communaux (chauffage, eau, électricité).

Peut-être faudra-t-il envisager la fermeture de certaines installations énergivores et transférer certaines activités dans des locaux plus adaptés ? Une réflexion est à mener par rapport à cela.

La mise en place d'une programmation du chauffage des salles, la baisse des températures, devraient produire des effets à court terme.

J'ai demandé aux services techniques de faire un relevé de l'ensemble des compteurs de gaz au 30 novembre de cette année, afin de pouvoir déterminer, par bâtiment, la consommation annuelle de fluides.

Ainsi, nous serons en mesure d'évaluer avec précision les consommations annuelles et les effets des mesures d'économie qui seront mises en œuvre dès cet hiver.

Les dépenses de personnel, qui représentent plus de la moitié de nos dépenses réelles de fonctionnement, doivent également être suivies de près, et pas d'une année sur l'autre, mais plutôt mois par mois, afin de pouvoir détecter rapidement d'éventuels disfonctionnements.

La mise en place d'indicateurs plus précis sera demandée au service RH en 2022.

Enfin, chaque chef de service et bien évidemment les élus concernés devront être force de proposition.

Nous n'avons pas d'autres alternatives.

Je terminerai à la page 19 où la dernière colonne indique la capacité d'investissement estimée par année sur le mandat.

L'an passé, la marge d'investissement brut avait été estimée à 3 millions d'euros pour les 5 ans, elle est révisée à 2,7 millions cette année, suite à la dégradation de la situation financière de la commune, en grande partie à cause du Covid et de la hausse des tarifs du gaz.

Si nous sommes capables de regagner de l'autofinancement, les estimations seront bien plus favorables que celles-ci.

Est-ce que vous avez des questions ? (Néant).

J'en ai terminé. Je vais laisser le Maire conclure sur le ROB et ouvrir le DOB.

M. le Maire.- Merci Pascal.

Il ne faut pas être dans le catastrophisme. Nous n'en sommes pas là, loin s'en faut. Nous savons pertinemment que nous avons eu des dépenses supplémentaires, nous allons donc prendre des mesures en conséquence.

On sait aussi que notre épargne brute ou nette, peu importe, a baissé du fait de nos recettes qui ont diminué. Je vous rappelle qu'en DM, nous avons vu pour équilibrer le budget de l'Oppidum. Les locations ont chuté énormément, mais tout cela va se régulariser. C'est conjoncturel.

Il n'empêche que nous avons commencé un travail de vérification. Les services

techniques sont passés vérifier les températures dans les salles, pas uniquement les salles de sport mais aussi les bureaux. Ils ont relevé 25 degrés dans certaines salles. Il faut donc arrêter cela tout de suite car nous n'en avons pas les moyens.

Nous avons également contrôlé le système de chauffage au centre associatif et nous avons aussi trouvé des écarts assez conséquents à certains endroits. Nous sommes donc en train de nous en occuper.

Pascal a parlé du personnel. Ce sera beaucoup plus suivi. Jusque-là, nous avons suivi toutes les directives concernant le Covid, maintenant c'est fini. Certaines directives nous sont envoyées par l'Etat, j'estime que ce n'est pas à nous de les assumer. On nous demande par exemple de mettre des personnes à la sortie des écoles. Ce sera à la charge du personnel enseignant, ils ne sont d'ailleurs pas contre.

Nous allons donc reprendre, au niveau municipal, une gestion normale du personnel, ce qui va déjà enlever une certaine masse de dépenses.

Je ne suis pas inquiet. Le « détonateur » des 600 000 € m'est tombé dessus au tout début de mon premier mandat de maire. J'ai passé mon premier mois à chercher 600 000 € d'économies sur 3 ans. On les a trouvées, on a passé le cap. C'est donc maintenant une bonne occasion de ressortir le dossier des économies pour voir ce qu'on peut faire un peu partout. J'ai d'ailleurs demandé à Laurent de voir, avec tous les chefs de service de la ville, où nous pouvions faire des économies.

Je ne suis pas là non plus pour ne pas remplacer des employés, etc., mais il y a plein de petites choses qui peuvent se faire pour trouver des économies. On va donc regarder cela attentivement.

Ensuite, nous allons continuer nos investissements tels qu'ils ont été prévus dans le dépliant de campagne électorale de 2020. J'ai appris que le plan de relance allait continuer à nous aider. Nous allons donc en "profiter". Nous avons des investissements à faire, tant qu'on peut nous aider à les faire, c'est très bien. Nous n'allons donc pas hésiter à déposer nos dossiers de DETR sur la plateforme. Ce sera fait avant le 31 décembre.

J'aimerais pouvoir me passer des subventions, mais on ne peut pas, on ne peut plus.

Donc ne faites surtout pas dans le catastrophisme. Ce que nous avons dit que nous ferions au niveau de la campagne 2020 sera fait. Après, il y aura peut-être des petits ajustements, du type faire passer un dossier avant un autre parce que les choses évoluent. Il ne s'agit pas d'être figé.

Je vais vous donner un exemple. Nous avons un dossier qui ne s'équilibre pas, c'est celui de l'ancien lycée Javel qui n'est pas rempli de haut en bas pour l'instant. Nous avons des demandes, qui nous ont encore été confirmées cette semaine, de location de bureaux par des administrations qui voudraient s'installer sur Champagnole. C'est l'occasion de reprendre ce bâtiment par notre budget annexe Champa Immo. Ce bâtiment est sain de l'extérieur, sachant que les fenêtres sont d'époque. Il ne nécessite pas des travaux énormes, mais ils vont nous permettre de rentabiliser ce bâtiment.

Le deuxième étage est vide. Une partie du premier étage est vide également et il y a des personnes qui voudraient venir travailler dedans, qui nous le demandent, que nous avons mis dans l'ancienne école à côté. D'autres vont encore arriver.

Cette affaire ne grèvera pas le budget général. Il y a des évolutions, mais sachez que les grandes lignes des grands projets prévus sur notre bulletin de campagne 2020 n'étaient pas utopiques, ils seront donc réalisés. Nous allons continuer, mais il y aura de petits ajustements dont il va falloir tenir compte.

M. Dussouillez.- Un point positif. Pour une fois et contrairement à ce qui se faisait depuis des années, le Crassier n'est pas la variable d'ajustement du budget puisqu'il sera enfin réalisé grâce à l'opération avec les partenaires.

M. le Maire.- Les nouveaux élus ne peuvent pas le savoir, mais le dossier du Crassier a été la variable d'ajustement depuis mi-année 2000. Tous les ans, on mettait le Crassier et, à la fin

de l'année, il n'y avait plus assez d'argent. Ça y est, il est enfin réalisé.

M. Tissot.- Que va-t-on trouver comme variable d'ajustement ?

Mme Martin.- J'espère que ce ne sera pas le déplacement de notre bibliothèque.

M. le Maire.- Non.

Mme Martin.- J'insiste malgré tout sur l'urgence de prendre le dossier à bras-le-corps et d'envisager ce dossier soit à l'échelle municipale si nos marges de manœuvre le permettent, ou bien de se tourner vers Monsieur le Président de la Communauté de communes.

Je reste convaincue qu'un dossier comme celui-ci ne doit plus s'envisager, en 2020, à l'échelle municipale.

M. le Maire.- C'est le souhait de l'Etat.

Mme Martin.- Ceci par souci d'équité.

Nous sommes souvent sollicités par des classes extérieures, donc des écoles primaires extérieures. La semaine dernière, nous avons encore dû refuser parce que nous n'avons pas les moyens humains nécessaires pour assumer la visite et l'animation de classes pour les enfants de l'extérieur.

J'espère donc que l'on pourra, sur ce mandat, avoir une ouverture favorable sur ce sujet.

C'est un bâtiment qui est vieillissant, qui date des années 80, dont la ville de Champagnole, assure la charge financière, la charge de centralité. Le toit est à refaire. Le bâtiment doit être dans le top 10 de ce qui se fait au niveau énergivore.

M. Tissot.- Lorsqu'on parle des bâtiments énergivores, il en fait partie.

Mme Martin.- Depuis les années 92, puisque nous en avons la maîtrise, nous avons dû refaire quelques peintures et changer la moquette. Nous ne sommes pas les champions du monde en matière de bâtiment culturel, mais j'espère que celui-ci sera vu d'ici la fin du mandat.

Mme Bailly.- Concernant la fréquentation, c'est comme dans le sport, il n'y a pas que des Champagnolais.

Mme Martin.- 44 % de Champagnolais.

M. le Maire.- Je pense que nous allons revoir tout cela avec un classement chronologique. Il faut en effet que nous ayons une chronologie dans notre réflexion. C'est-à-dire que pour vider le bâtiment dont parle Annelise, il faut faire Javel afin de pouvoir sortir ceux qui sont dedans.

Mme Martin.- A moins que la crise sanitaire ait fait définitivement passer le livre dans l'ère du numérique. On n'aura peut-être plus de bibliothèques.

M. le Maire.- Non.

Nous allons revoir tout cela, ne vous inquiétez pas. Nous ne sommes pas dans une situation budgétaire mauvaise, mais il faut faire attention. Sachant que maintenant, nous y sommes habitués et que nous ferons ce que nous avons dit que nous ferions sur ce mandat.

Y a-t-il des questions ?

M. Pernot.- Il est clair que ceux qui pensaient que nous allions passer deux années avec le Covid sans qu'il y ait d'incidents, en particulier dans des gestions municipales, étaient de doux rêveurs. Comme le Maire nous l'a dit, l'équipement salle des fêtes n'a pas été loué, il y a eu le restaurant municipal qui a été arrêté et personne d'autre n'a payé nos salariés. Nous ne les avons pas licenciés. Certes, certains ont la chance d'avoir l'intervention de l'Etat qui a intégré cette donnée. Je pense en particulier à nos amis de Salins avec leur régie puisqu'ils géraient leurs thermes. Ils se sont retrouvés sans recette du jour au lendemain. Heureusement qu'il y a eu une prise de conscience et lorsque nous sommes intervenus sur le dossier, il a été décidé que l'Etat prendrait en charge les salaires.

Il était clair que la situation financière ne pouvait que se dégrader sur cette période. Osons espérer que malgré la cinquième vague, les vaccins fassent enfin leur effet et que l'on puisse éliminer cette pandémie.

Tout cela allait avoir automatiquement des conséquences. Ces conséquences apparaissent sur le budget 2020. Faisons preuve d'optimisme. Normalement, le foncier devrait augmenter puisque nous avons de nouvelles surfaces commerciales qui sont en train de s'installer dans la ville. Notre ville est loin d'être en situation délicate, je peux vous l'assurer.

Des entreprises vont s'installer sur la Planchette. Il y a encore des prévisions intéressantes sur ce secteur avec l'extension de Sanijura. Tout cela va faire des recettes fiscales qui profiteront aussi à la Ville et à la communauté de communes. Et dès lors que nous sommes dans cette logique positive en associant les problématiques de ville, les problématiques de la Com'com et les bénéfices des uns et des autres, on peut envisager des projets plus que satisfaisants.

Dans cet esprit, pourquoi ne pas envisager, demain, des transferts de compétences ou des accompagnements, des fonds de concours dans les investissements ?

Tout cela fait qu'aujourd'hui, je suis plutôt dans une vision assez positive. Il est clair que la Com'com est moins impactée par le Covid puisqu'elle a moins de fonctionnement. Elle n'a pas de restaurant municipal, elle n'a pas de services qui ont été supprimés du jour au lendemain avec les recettes afférentes. A partir de là, c'est aussi grâce à la construction de ces outils, où nous travaillons tous ensemble, qu'une expression de solidarité peut naître pour permettre de passer ce petit cap difficile.

Je vous assure que bon nombre de communes aimeraient avoir ce petit déficit qui marque effectivement un seuil qui doit nous sensibiliser au fait que même s'il y a eu des périodes plus faciles, il faut toujours être vigilant dans la gestion budgétaire municipale parce qu'elle subit des aléas.

Suite à la situation qui nous a été présentée ce soir, je suis plus en souci concernant l'avenir parce que la prospérité des uns et des autres pourra faire des envieux, en particulier à Bercy, et ils risquent bien de venir regarder comment les choses se passent aux Départements, comment les choses se passent dans les communautés de communes qui bénéficient d'une certaine dynamique, dans les communes qui sont encore prospères pour essayer de trouver des solutions à ce déficit abyssale qui est en train de se construire au niveau de notre pays. J'ose donc espérer que certains s'y attèleront pour trouver les solutions les plus circonstanciées sans venir perturber les vies locales.

Il ne faut pas dramatiser. L'élection présidentielle 2022 va passer, tout cela va se rétablir. C'est à partir de 2023-2024 que les opérations pourraient se compliquer. Si une croissance se dessine à l'image de la reprise qui est en train de se faire aujourd'hui, que ce soit dans le secteur marchand ou dans le secteur des vies locales, on passera aussi ces écueils relativement facilement.

Je ne veux donc pas faire de fixette sur cette approche municipale dans la mesure où des recettes importantes à venir vont venir, du moins on pourra les agréger prochainement. Je m'attendais au contraire à pire au regard de ce que je peux voir dans d'autres communes.

Quand je vois notre situation, je me dis que l'endettement est complètement maîtrisé, que la CAF dérive un peu parce qu'il y a eu des frais de fonctionnement qui ont dû être portés à la hauteur de l'enjeu Covid. Sachant que Champagnole a été exemplaire, il ne faut pas l'oublier. Les moyens ont été mis pour que nous ayons un vaccinodrome qui fonctionne bien, que tout le monde

ait des réponses en termes de masques, etc. On ne peut pas dire que rien n'a été fait. Et finalement, ces coûts, à un moment donné, il faut bien les assumer.

Concernant notre situation, je vous le dis, bon nombre de maires, aujourd'hui, peuvent passer par la ville de Champagnole et dire qu'ils nous envient. C'est pour cela que vous pouvez retrouver, sous vos masques, des sourires et de la brillance dans les yeux.

M. Tissot.- Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est le plan de relance Com'com et Département qui a été fait, qui nous a permis de faire des investissements que nous aurions bloqués, gelés avec le pessimisme de l'avenir. Nous avons donc pu continuer à travailler et nous avons fait un nombre de choses extraordinaires.

M. le Maire.- On n'arrive même plus à compter !

M. Tissot.- Il ne faut pas l'oublier parce que ce dynamisme du plan de relance a bénéficié à tout le monde, à nos entreprises, à ceux qui y travaillent, etc. Cela a été un levier d'accélération et ce sont des choses qui vont retomber plus tard, d'ici 2 ou 3 ans. Et comme on l'avait dit l'année dernière, 2023 sera une année difficile. Et à ce moment-là, nous aurons "lancé le train".

Il y a effectivement un trou d'air, mais il est logique. Si vous prenez les restaurants, certains ont multiplié leur résultat par quatre étant donné que tout a été compensé. Mais nous, comme nous avons eu des obligations salariales pour du nettoyage, etc., nous aurions dû aussi avoir une compensation.

M. Pernot.- Surtout sur les domaines d'activité où il y n'avait plus les recettes qui étaient présentes jusque-là. C'est donc vraiment très conjoncturel et je crois qu'il faut s'en tenir à cela. Les perspectives à venir ne sont vraiment pas alarmantes, bien au contraire. Et dans le travail avec la ville, la Com'com, donc le bloc local, nous avons vraiment de supers perspectives sur le territoire. Je pense donc vraiment que les Champagnolais peuvent être sereins, les habitants de la communauté de communes également.

M. le Maire.- J'avais tenté de vous rassurer. Clément a enfoncé le clou. J'espère que vous nous faites confiance.

Y a-t-il des questions sur le DOB ou le ROM ? (*Néant*).

La prochaine fois, ce sera le budget. Ce sera plus concret, plus dans l'opérationnel.

On prend acte de la tenue du débat.

HORS COMMISSION

12. Ouverture des commerces le dimanche en 2022

M. le Maire.- C'est l'Union commerciale qui nous donne les dates. Je ne vais pas vous lire tous les articles de loi.

Il y a donc des dates à arrêter, où les commerces seront autorisés à ouvrir par catégorie de commerce. Vous avez tout cela devant les yeux.

"Catégorie des autres commerces de détail non spécialisé :

2 octobre, 9 octobre, 16 octobre, 23 octobre, 30 octobre, 6 novembre, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022.

Catégorie des supermarchés et commerces d'alimentation générale :

27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022.

Catégorie des autres commerces de détail spécialisés :

20 mars, 27 mars, 3 avril, 10 avril, 30 octobre, 6 novembre, 13 novembre, 20 novembre,

27 novembre 2022.

Catégorie des commerces de détail Beauté-Parfumerie

23 janvier, 13 février, 27 mars, 8 mai, 29 mai, 19 juin, 26 juin, 30 octobre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022.

Catégorie des commerces de détail

16 janvier, 23 janvier, 30 janvier, 13 février, 29 mai, 19 juin, 26 juin, 3 juillet, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022."

Il y a des dates qui sont autorisées mais qui ne sont pas utilisées. Sont généralement utilisées les dates du mois de décembre. Ils nous donnent d'autres dates parce qu'ils ont droit à 12 dates. On demande à l'Union commerciale de nous donner les dates qu'ils veulent.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

13. Bilan du centre de vaccination, état financier

M. le Maire. - "Après concertation avec les services de l'État, le centre de vaccination de Champagnole avait ouvert le 8 janvier 2021. Depuis cette date, environ 110 séances ont été organisées à l'Oppidum et au gymnase Galfione et plus de 32 000 injections ont été réalisées.

La ville de Champagnole a géré toute l'organisation, la logistique, toutes les ressources humaines, les plannings et la coordination avec la cellule préfectorale et l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

Au terme de 11 mois de fonctionnement et en ajoutant l'estimation prévisionnelle jusqu'à la fin de l'année, les dépenses s'élèvent à 66 838,89 €.

Ceci comprend tous les coûts de bureautique (photocopies, imprimante, cartouches, papier, etc...), les produits pharmaceutiques, les produits d'entretien, les fluides (calculés par un ratio), les coûts en personnel : contrats spécifiques, ménage, heures supplémentaires.

Il est également prévu au niveau national, une prise en charge des vacations des membres de la Croix Rouge à hauteur de 50 € par intervention. Une convention spécifique concerne cet aspect.

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) verse une compensation financière à la commune pour l'ensemble de ces charges via le F.I.R. (Fonds d'Intervention Régional) d'un montant actualisé de 70 000 € (intégré à la Décision Modificative n° 3 du budget général).

Ceci comprend la somme de 14 000 € qu'il convient de reverser à l'unité locale de Champagnole de la Croix Rouge.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de cet état financier, d'approuver les conventions nécessaires et le versement financier à la Croix Rouge et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Les 66 838,89 € seront réévalués car nous étions partis sur une ouverture uniquement les mercredis jusqu'à la fin de l'année. Ceci va s'accélérer parce que l'Etat souhaite rebooster la troisième dose.

La Croix Rouge a mis beaucoup de personnels pour gérer le centre de vaccination.

M. Laithier. - Juste avant ce Conseil municipal, j'avais une nouvelle réunion avec Monsieur le Préfet, son staff, l'A.R.S., le S.D.I.S. sur la nouvelle stratégie à établir suite aux annonces gouvernementales.

Dès hier, nous avions anticipé en démultipliant les possibilités de rendez-vous pour les semaines qui viennent et jusqu'à la fin de l'année. On a même cadré janvier et février. Depuis deux mois, nous étions sur une séance par semaine, qu'on avait déjà gonflée depuis la semaine dernière ; nous allons passer de 400 à 800 puis à 1 000. Nous avons rouvert 4 000 rendez-vous pour les prochaines semaines sur Champagnole. Tous les centres de vaccination agissent de la même manière. Ce que demande le préfet, c'est vraiment d'accélérer la troisième dose qui est essentielle pour diminuer l'impact hospitalier dans les semaines qui viennent.

Pour la dose de rappel, il y a eu une annonce il y a quelque temps disant qu'elle était obligatoire pour les plus de 65 ans dans un délai de 6 mois suivant la précédente injection et qu'à compter du 15 décembre, le Pass sanitaire était désactivé s'il s'était passé 6 mois + 1 mois, le temps de réaliser la dose de rappel. Ce qui veut dire qu'au 15 décembre, seront désactivés les Pass sanitaires des plus de 65 ans qui ont fait leur dernière injection avant le 17 mai.

Pour la population générale, pour la troisième dose, ce sont les plus de 18 ans, la dose de rappel conditionnera également le maintien du Pass sanitaire à partir du 15 janvier. Toutefois, dès maintenant, les personnes de 18 à 65 ans qui ont fait leur dernière injection il y a 5 mois peuvent dès aujourd'hui se faire vacciner en dose de rappel.

Pour la population générale, la règle a changé. De 6 mois, nous sommes passés à 5 mois. A partir du moment où vous êtes éligible, donc 5 mois après votre dernière injection, vous avez 2 mois pour réaliser votre dose de rappel. Si vous ne l'avez pas faite, votre Pass sanitaire sera désactivé jusqu'à ce que vous ayez effectué votre dose de rappel. C'est réactivé à ce moment-là.

Au niveau financier, j'ai eu la garantie que les 70 000 € que nous avions cadrés pour aller jusqu'au 31 décembre en continuant sur un petit rythme jusqu'à la fin d'année seraient à nouveau évalués par la suite en tenant compte de la poursuite en 2022. Ce serait réévalué avec un avenant qui prendra toujours en compte les dépenses de fonctionnement, les contrats saisonniers, les produits et ainsi de suite.

M. le Maire.- J'ai eu le Covid 5 mois pile après ma deuxième injection. Cela ne doit pas être un hasard. Et toute ma famille l'a eu également.

Mme Girod.- Est-ce que cela peut te servir de dose de rappel ?

M. le Maire.- Bien sûr, cela me sert de dose pour 6 mois.

Nous n'avons pas demandé au Conseil municipal d'approuver la somme de 70 000 € qui nous a été donnée et le fait que nous redonnions 14 000 € à la Croix Rouge.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Informations diverses

M. le Maire.- J'ai une information à vous donner. Notre collègue, Patricia Dumont-Girard m'a envoyé sa lettre de démission du Conseil municipal. Je vais vous la lire :

« Par la présente, je vous remets ma démission en tant que conseillère municipale. En effet, ce rôle ne m'apporte pas la satisfaction personnelle à laquelle je m'attendais. Je préfère laisser ma place à quelqu'un qui sera plus en adéquation avec ce rôle. »

Merci de m'avoir fait partager cela et plein de beaux projets pour cette équipe.

Veuillez agréer... »

Suite à la démission de Patricia, la règle est de demander au premier non-élu de notre liste de prendre sa place. Je vais donc rapidement contacter Frédéric Mignotte pour savoir ce qu'il dit. S'il n'a pas envie d'accepter, je passerai au suivant de la liste.

Sur la liste, c'est Frédéric Mignotte, puis Songul Seker et Julian Bourny. On doit aller dans l'ordre de la liste.

Nous acterons tout cela lors du prochain conseil puisque le courrier est arrivé lorsque j'étais malade.

Quelques informations :

Commission des finances le 5 décembre.

Conseil municipal le 14 décembre, avec vote du budget.

Le 17 août aura lieu la guinguette.

Le 3 décembre, ce sera les illuminations. Le programme des festivités de Noël sera présenté lundi à la presse. Vous allez donc le recevoir. Rachel nous a fait un beau prospectus.

C'était dans le programme électoral. La source de la Papeterie a commandé 4 000 carafes, dont 2 000 pour Champagnole et 2 000 pour le groupe Centre Est. Nous allons les faire graver puis les distribuer à la population. Les carafes sont commandées et nous avons trouvé le graveur.

Questions diverses

M. le Maire.- Avez-vous des questions diverses ?

Mme Delacroix.- C'est juste une information.

Le bureau de vote de l'Oppidum est définitivement transféré à l'école du Boulevard. C'était trop compliqué et les gens ne savaient jamais où aller. L'année prochaine, pour les quatre tours, ce n'était pas possible. Comme il y a refonte des cartes électorales cette année, les électeurs auront la bonne adresse du bureau de vote.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Cuevas.- Pourrait-on avoir, à un moment ou à un autre, le bilan de la Marche Rose ? Nous n'avons rien eu.

Mme Benoit.- Je n'ai pas encore tous les chiffres. Un partenaire va nous donner de l'argent.

Mme Delacroix.- Ce n'est pas une manifestation municipale.

M. Cuevas.- Les gens nous le demandent.

Mme Benoit.- Ce sera en février, lorsque nous aurons la remise des chèques.

Mme Delacroix.- Au départ, la Marche Rose est une organisation faite par les conseillères. Nous avons une subvention de la ville. On fait les comptes, on remet le chèque aux associations que nous choisissons. Mais cela ne passe pas en Conseil municipal.

M. Cuevas.- On sait que ce n'est pas le Conseil municipal. Il n'empêche que cela a été lancé par des membres du conseil, il est donc bien d'avoir un bilan. Quand les gens nous demandent combien cela a rapporté, il serait bien que nous puissions leur dire.

Mme Benoit.- Le bilan sera fait à la remise des chèques, début février, parce que des

factures ne sont pas encore arrivées.

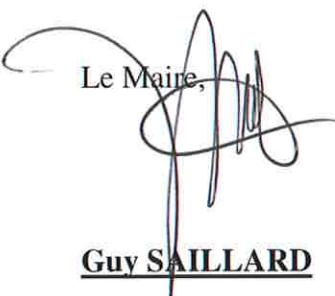
M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).
Merci d'être venus. Au 14 décembre.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 10.

Le Secrétaire de Séance,



Sébastien BONJOUR



Le Maire,
Guy SAILLARD